

Conseil d'administration 2 juillet 2021

Présents :

Bourdeaux Sylvie, Bourdeaux Jean-Philippe, Christophe Hervé, Commerçon Anne, Hautson Madeleine, Idelon Maryse, Raymond Jean-Baptiste, Stevant Julien, Marie-Anne Traveaux

Excusés :

Brévia Nathalie (pouvoir à S.Bourdeaux), Chabert Jean-Paul (pouvoir à H.Christophe), Cordier Danielle (pouvoir à M.Idelon), Couvert Laurent, Genevra Marie-Isabelle, Vanborre Véronique (pouvoir à M.A.Traveaux)

Absents :

Audas Carine, Defrance Emmanuel, Gardelin Liliane, Marey Arnaud, Michel Claire, Saulce Bernard, Toure Moussokro

Séance ouverte à 18h30, sous la présidence de M.A. Traveaux, le secrétariat est assuré par M.Idelon.

► Validation du compte-rendu des Conseils d'Administration du 28 avril et du 29 mai 2021.

Validés à l'unanimité.

► Validation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 29 mai 2021.

A.Commerçon fait remarquer qu'au paragraphe 3 : fonctionnement, alinéa E : conditions d'annulation, le pourcentage n'apparaît pas clairement. Le CA valide à l'unanimité la formulation suivante :

La M.J.C. se réserve le droit de déduire 10 % de la somme à rembourser, afin de couvrir les frais de gestion engendrés.

Validé à l'unanimité.

► Cooptation de nouveaux membres au C.A.

Trois adhérentes ont signalé leur intention de participer à nos instances, lors de l'Assemblée Générale.

Leur démarche est accompagnée par J.B. Raymond. Nous attendons avec intérêt leur décision. Nous les inviterons aux prochains CA.

► Modalités de remboursement des séances d'activités non assurées en 2020/2021.

Rappel : le mail de demande de remboursement pour les activités jusqu'au 6 février 2021, envoyé le 3/02/21, stipulait que la demande devait être faite avant le 30/06/21. Les demandes parvenues au secrétariat avant cette date ont été honorées.

Les cours sur la plateforme Zoom n'entrent pas en ligne de compte comme des séances assurées.

Le nombre de séances sera évalué précisément. Il peut varier de 6 à 12, selon l'activité concernée. Le remboursement sera effectué par chèque, durant l'été, à tout adhérent en faisant la demande.

Les frais de gestion qui seront déduits doivent être validés par le Conseil d'Administration. Le bureau de la MJC propose le pourcentage de 10%.

Validé à l'unanimité

► Tarifs ALSH

Pour la deuxième année consécutive les tarifs ne sont pas modifiés.

Validés à l'unanimité.

► Contrat Territorial Jeunesse

J.B.Raymond nous rappelle ce qu'est le Contrat Territorial jeunesse initié par le conseil départemental de l'Isère.

Il part d'une volonté de « *Comprendre l'état de la jeunesse dans les territoires afin d'ajuster les actions à leurs attentes* ». Le Conseil départemental souhaite déployer ces contrats sur quatre axes : « *rendre lisible et accessible l'offre de services du Département* », « *construire les projets en les soutenant* », « *rapprocher les jeunes du monde professionnel* » et « *favoriser leur engagement citoyen* ».

Pour ce faire, le Conseil Départemental a mis en place des temps de rencontre institutionnalisés, avec les acteurs locaux du territoire, qu'ils soient élus, associatifs ou services publics. La diversité des participants est un premier point très positif. Elle génère une meilleure connaissance des rôles et actions des partenaires et favorise de vrais liens de complémentarité. Pour J.B.Raymond, le fait de siéger dans cette instance permet d'être reconnu comme une vraie force de proposition et d'accéder en temps réel à un grand nombre d'informations. Cela facilite son travail pour la rédaction des appels à projets.

Le Conseil d'Administration remercie Anne et Jean-Baptiste de leur investissement dans ce projet, en reconnaissant que la MJC y trouve une vraie reconnaissance de son expertise dans le domaine de la jeunesse sur le territoire. Laurent Couvert est systématiquement mis au courant pour assurer le lien avec le PTJ (Projet de Territoire Jeunesse).

Délibération : Le Conseil d'Administration de la MJC donne un avis favorable pour que la MJC continue de s'investir dans ce projet afin d'être un acteur reconnu du Contrat Territorial Jeunesse.

► Questions diverses

Une piste de réflexion nous est soumise concernant les Rivois qui n'ont pas de véhicule. Cela peut être un frein à l'accès au Centre de loisirs des Trois Fontaines. A réfléchir en lien avec la ville !

Les membres de la Chorale «Eau Fure et à mesure » (initialement créée au sein de la MJC) souhaiteraient revenir à Rives. Hébergés à l'heure actuelle à l'école de musique de Renage, ils aspirent à trouver une salle de répétition plus proche de leur public et plus centrale pour leurs adhérents. Les répétitions ont lieu impérativement le mardi soir. Le Maire prend note de leur demande et étudiera toutes les possibilités pour la rentrée 2022.

Cours de couture : ils sont proposés dès la rentrée. Ils seront animés par Véronique Vanborre qui a pris soin de ne pas entrer en concurrence avec la Boutik' Créative.

Sont évoqués, en fin de séance les autres nouveaux cours proposés à la rentrée 2021 :

Cabaret danse

Jeux de société adultes (en lien avec le Centre Social)

Solo Swing / Solo Danse

Rouleau-forme

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE
96, rue Sadi Carnot
B.P. 27
38147 RIVES CEDEX

Marie-Anne TRAVEAUX, Présidente de la MJC

